

E 6419

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juillet 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juillet 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 24/2011 à l'intérieur de la section III - Commission
- du budget général pour l'exercice 2011



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 juillet 2011 (11.07)
(OR. en)**

12530/11

FIN 498

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 juillet 2011
Destinataire:	M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 24/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC24/2011.

p.j.: DEC24/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/07/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRES 02, 32

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 24/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3204 Sources d'énergie classiques et renouvelables

POSTE - 32 04 14 01 Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseaux énergétiques

CP - 30 200 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0202 Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise

ARTICLE - 02 02 01 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise

CP 30 200 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

02 02 01 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2011

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	114 261 480
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 719 423
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	116 980 903
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	98 728 534
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	18 252 369
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	48 452 369
7. Renforcement proposé	30 200 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,43%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	15 146
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2011	15 146
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Dans le projet de budget 2011, le niveau de crédits de paiement demandés pour l'article 02 02 01, Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, était très prévoyant, et tenait compte des déclarations de dépenses liées aux paiements intermédiaires, moins importantes que prévu, qui ont été constatées dans un passé récent.

Dans le budget final tel qu'il a été adopté par l'autorité budgétaire, un montant de 116,98 millions d'EUR a été mis à disposition pour cet article. Eu égard au montant de 12 millions d'EUR reporté du budget 2010 conformément à l'article 9, paragraphe 3, du règlement financier, l'allocation totale disponible s'élève à 128,98 millions d'EUR.

L'exécution de la ligne au cours des premiers mois de 2011 a été importante, et les crédits de paiement seront bientôt épuisés. Des difficultés de paiement immédiates devraient survenir dès le mois de juillet, et la situation va s'aggraver au cours des mois suivants, car il est à prévoir qu'un montant d'environ 45 millions d'EUR manquera d'ici novembre.

Par conséquent, un premier renforcement de 30,2 millions d'EUR est strictement nécessaire pour couvrir les besoins de paiement réels de cette ligne budgétaire jusqu'à début novembre.

Ce montant serait principalement utilisé pour financer les activités du réseau Enterprise Europe Network, pour lequel l'estimation de paiement révisée de 2011 révèle un besoin de 120 millions d'EUR, alors que l'allocation initiale était de 80 millions d'EUR. Ces activités reposent sur des organisations intermédiaires, en grande partie publiques ou semi-publiques, et aident les PME à tirer le meilleur parti du marché européen.

Cette révision à la hausse s'explique par deux principaux facteurs:

- premièrement, des estimations plus élevées concernant les paiements de préfinancement pour les nouvelles conventions de subvention 2011-2012: l'estimation révisée des paiements pour novembre 2011 s'élève à environ 73 millions d'EUR, dont 51,6 millions ont été déjà été payés à la fin mai;
 - deuxièmement, des paiements finaux plus importants pour les conventions de subvention 2008-2010: l'estimation révisée des paiements pour novembre 2011 s'élève à environ 47 millions d'EUR, dont 26 millions ont été déjà été payés à la fin mai.
- Des estimations prudentes ont été faites pour 2011 en tenant compte de l'expérience. Cependant, les conventions de subvention 2008-2010 ont finalement produit les résultats escomptés, et entraîné la nécessité d'effectuer des paiements plus élevés pour honorer ces engagements.

Par ailleurs, le reste du renforcement demandé sera utilisé pour le préfinancement et les paiements finaux d'une série d'autres activités financées par la ligne budgétaire, telles que les actions d'éco-innovation et d'entrepreneuriat, dont le besoin est estimé, pour la fin novembre, à 53 millions d'EUR environ.

La présente demande de renforcement adopte une approche prudente pour couvrir les besoins supplémentaires de cette ligne budgétaire jusqu'au début du mois de novembre 2011. Les besoins complets pour la fin décembre seront précisés en septembre et, le cas échéant, la possibilité d'un renforcement complémentaire pourrait être examinée dans le cadre du virement global à l'automne.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

32 04 14 01 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseaux énergétiques

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2011

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	732 955 589
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-31 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	701 955 589
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	22 047 242
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	679 908 347
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	649 708 347
7. Prélèvement proposé	30 200 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,12%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2011	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Sur la base des estimations de paiement actualisées en mai 2011, il est à prévoir désormais que, d'ici la fin 2011, un montant de quelque 352 millions d'EUR de crédits de paiement pour le programme énergétique européen pour la relance (PEER) ne sera pas utilisé.

La majeure partie de cette somme, environ 277 millions d'EUR, correspond à des retards pris dans l'exécution opérationnelle de sept projets de réseaux énergétiques, qui sont les suivants:

Projet	Crédits de paiement disponibles pour virement (millions d'EUR)
Nabucco	120,0
Poseidon (interconnexion de gaz Italie-Grèce)	44,0
Galsi (interconnexion de gaz Algérie-Italie)	60,0
IGB (interconnexion de gaz Bulgarie-Grèce)	7,5
Interconnexion de gaz Slovaquie-Hongrie	6,9
Interconnexion de gaz Belgique-France	36,6
Terminal GNL à Chypre	2,0

Un montant supplémentaire de 75 millions d'EUR ne sera pas utilisé, en raison de retards pris dans la présentation des demandes de paiement qui étaient attendues pour la fin de cette année, et qui seront reportées vers 2012 (retards dans la collecte des factures nécessaires pour établir les déclarations de dépenses, dans la disponibilité des certificats d'audit, etc.).

La proposition actuelle porte sur un virement de crédits de paiement, d'un montant de 30,2 millions d'EUR, vers le programme Compétitivité et Innovation.

La combinaison de la présente proposition de virement avec le budget rectificatif n° 2/2011 tel que modifié, le projet de budget rectificatif n° 4/2011, et le virement interne de 26 millions d'EUR à l'intérieur du chapitre 32 04 (Sources d'énergie classiques et renouvelables) consomme entièrement le montant de 352 millions d'EUR de crédits de paiement qui n'ont pas été utilisés pour le PEER.